



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 27 AOÛT

Québec, le 12 août 2013 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Joseph Zayed qui est secondé par les commissaires Nathalie Drapeau et Michèle Goyer, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles* par Mine Arnaud inc. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 27 août 2013 à 19 h** et se tiendra au **Centre des congrès de Sept-Îles**, situé au **513, avenue Brochu à Sept-Îles**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. La commission siègera également au **Musée Shaputuan, 290, boulevard des Montagnais à Sept-Îles**, le **vendredi 30 août** à compter de **9 h 30**.

Durant la première partie de l'audience publique, les citoyens pourront adresser leurs questions à la commission à l'adresse : mine-apatite-sept-iles@bape.gouv.qc.ca. Les séances de la commission seront diffusées en mode audio et vidéo en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 24 septembre, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 27 décembre prochain, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Louis-Ange Santerre, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles ;
- Musée Shaputuan, 290, boulevard des Montagnais, Sept-Îles.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

L'entreprise Mine Arnaud inc., une coentreprise formée par Investissement Québec et Yara International ASA, projette d'aménager et d'exploiter une mine d'apatite sur sa propriété, qui est située à Sept-Îles, sur le territoire non organisé (TNO) Lac-Walker et dans la zec Matimek. Le projet prévoit une fosse d'extraction à ciel ouvert qui aurait une largeur de 800 m, une longueur de 3,5 km et une profondeur de 240 m. D'autres composantes seraient requises pour permettre l'exploitation de la mine, dont un concasseur, une usine de traitement du minerai, une halde à stériles, une aire de stockage temporaire de minerai concassé, des aires d'accumulation de minerai de basse teneur et de mort-terrain ainsi qu'un parc à résidus miniers composés de sept cellules. Il y aurait aussi l'aménagement d'un chemin d'accès, d'un système de traitement des eaux, de bâtiments de services, d'une sous-station électrique et d'installations de chargement et déchargement ferroviaire. Enfin, le promoteur aurait à déplacer une section de voie ferrée de 8 km exploitée par la Compagnie de chemin de fer Arnaud et à relocaliser une ligne de transport d'électricité de 161 kV appartenant à Hydro-Québec.

Le promoteur prévoit extraire un total de 556 millions de tonnes (Mt) d'apatite, de stériles et de mort-terrain. Chaque année, 11,25 Mt de minerai d'apatite seraient traitées pour produire 1,4 Mt de concentré qui serait transporté par train, de la mine au port de Sept-Îles, à une cadence d'un voyage par jour d'environ une quarantaine de wagons. L'apatite serait ensuite acheminée par bateau à l'usine de Yara International ASA en Norvège où on en extrairait le phosphate pour produire des fertilisants agricoles. La magnétite titanifère est un autre type de résidus qui serait produit à la mine. Le promoteur a déjà indiqué qu'il était à la recherche d'un marché économiquement viable pour ce sous-produit et que d'ici là, il l'accumulerait dans des cellules distinctes afin qu'il soit facilement récupérable advenant sa valorisation.

Le coût du projet est estimé à 750 M\$. Les travaux de construction auraient lieu en 2014 et 2015, alors que l'exploitation de la mine, prévue pour une durée évaluée à 23 ans, débiterait en 2016. La fermeture de la mine et la restauration des lieux prendraient environ deux ans.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : mine-apatite-sept-iles@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*.

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
mine-apatite-sept-iles@bape.gouv.qc.ca